

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de
DAVEZIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

15000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023
Le Président, Simon Plenet

Algoe

REPARC
REPARC
REPARC

INTERSTICE
INTERSTICE
INTERSTICE

ANNONAY RHÔNE
AGGLO

Servitude AC1 : Protection des monuments historiques

Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude

Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable

Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz

Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

Servitude I4 : Transport d'énergie électrique

Servitude JS1 : Protection des équipements sportifs

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay

Zone fortement exposée

Zone moyennement exposée

Secteur bâti ancien

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Boulieu-lès-Annonay

Zone R : zone fortement exposée

Bâtiment en partie concerné par la zone inondable

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Davezieux

Zone de risque fort (Zone 1)

Zone de risque faible (Zone 2)

PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Roiffieux

Zone de risque fort